

Du vingt sixième an mil huit cent vingt un, a neuf heures du Matin

ACTE DE MARIAGE d'Augustin Pitois
âge de 26 ans né au St Paul département de Cordouan
de Marie Genevieve Pitois âgée de 26 ans née à St Paul département de Cordouan

N. 15

Et de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois
âge de 26 ans née à St Paul département de Cordouan
le 26 du mois de Cordouan mil huit cent vingt un domiciliée à Cordouan

Les Actes préliminaires sont les publications faites par le Maire de St Paul et de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

En présence de P. Maire domicilié à Cordouan
de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois
de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

Après quoi, moi Maire de St Paul, en vertu de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, et de la loi du 20 mars 1809, j'ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage.

Magdalene Marion, Marie, Marie, Marie, Marie

Du vingt sixième an mil huit cent vingt un, à dix heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Marie Genevieve
âge de 26 ans né à St Paul département de Cordouan
de Marie Genevieve Pitois âgée de 26 ans née à St Paul département de Cordouan

N. 16

Et de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois
âge de 26 ans née à St Paul département de Cordouan
le 26 du mois de Cordouan mil huit cent vingt un domiciliée à Cordouan

Les Actes préliminaires sont les publications faites par le Maire de St Paul et de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

En présence de P. Maire domicilié à Cordouan
de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois
de Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois

Après quoi, moi Maire de St Paul, en vertu de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, et de la loi du 20 mars 1809, j'ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage.

Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois, Marie Genevieve Pitois épouse de Pitois